

Paris le 14 janvier 2020

Cher Confrère, Chère Consœur,

Le syndicat des médecins coordonnateurs d'EHPAD et autres structures et des médecins concernés par la gériatrie (SMCG-CSMF) a le plaisir de vous adresser ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2020.

**2018** a été l'année d'un changement de statut afin d'accueillir dans notre syndicat tous les médecins concernés par la coordination ainsi que tous les médecins ayant des propositions à faire sur une prise en charge structurée de nos patients âgés et complexes.

**2019** a été l'année des adhésions et de la transversalité de celles-ci : nous travaillons en réunion au Ministère comme au Conseil National Professionnel (CNP) ou ailleurs pour représenter tous les médecins dans le respect de toutes les spécialités et pour créer le parcours complexe du patient âgé, dépendant, de ses conditions d'accueil, de son suivi et de la coordination à l'intérieur d'un monde que certains voudraient uniforme, avec des salariés aux ordres et dans le cadre d'un budget global préalablement fixé .....

Nous avons obtenu une première victoire pour les médecins généralistes en EHPAD : **à partir du 21 Février 2020**, ils pourront coter **3 V + MD par jour de passage** en EHPAD. Bien sûr, nous avons subi les éternels 6 mois de carence de modification de la valeur des actes malgré un ONDAM sous consommé et des difficultés majeures à trouver des médecins intervenants en structure ! La prise de conscience de nos gestionnaires ne va pas jusqu'à la prise de conscience d'une urgence sanitaire et ce n'est pas suffisant : le domicile hors structure existe aussi !! et nos confrères spécialistes de la gériatrie à toutes les autres spécialités ont aussi besoin d'une majoration quand il y a pénibilité pour un exercice décent !

ET POURTANT !!!!! JE VOUS RETRANSCRIS LES PROPOS DU DIRECTEUR DE LA CNAM DANS « LE GÉNÉRALISTE » du 09/01/2020 :

Nicolas Revel, directeur général de l'Assurance maladie : « L'accès au médecin traitant me préoccupe »

Quels enjeux majeurs pour l'avenir du système de santé devraient marquer votre second mandat ?

N. R. : Nous connaissons le principal défi à relever : adapter notre système de santé au vieillissement de la population. Nous serons confrontés à un autre sujet majeur, la crise de la démographie médicale. Le nombre de médecins généralistes va continuer de diminuer dans les dix prochaines années. Cela se traduit déjà par une très forte pression sur l'accès aux soins et sur les conditions d'exercice. L'enjeu est que le système de santé tienne pendant ce creux démographique et pour cela, qu'il se transforme pour faciliter un exercice plus collectif, décloisonné, mieux coordonné.

CHICHE, MONSIEUR LE DIRECTEUR ! METTONS DES MOYENS POUR QUE LES MÉDECINS SE SENTENT HONORÉS !

La télémédecine peut apporter des solutions mais il faut ouvrir des tarifs décents pour le médecin consultant et le médecin consulté afin de privilégier des actes médicaux majeurs d'avis justifiés avant des examens complémentaires et éviter des transports en ambulance qui coutent de 150 euros pour 10 kms aller-retour jusqu'à plus de 500 euros pour aller dans un centre d'opération à 80 kms, faute de prise en charge plus proche !!!! Et on ne nous permet pas de coter un GS 2 d'un côté et un GS 3 de l'autre coté en téléconsultation médecin-médecin : on marche sur la tête !!!!

1

**SMCG-CSMF**

SYNDICAT DES MEDECINS COORDONNATEURS, EHPAD ET AUTRES STRUCTURES, GENERALISTES OU GERIATRES  
79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS – Tél. 01.43.18.80.30 mail : [secretariat@smcg-csmf.org](mailto:secretariat@smcg-csmf.org)



Nous avons besoin de tous pour alimenter notre réflexion et structurer la prise en charge de nos patients dans le respect des bonnes règles et pratiques gériatriques, y compris de la part des services hospitaliers des facultés qui doivent continuer à exporter leurs nouveaux savoirs et leurs nouvelles pratiques.

Le rêve de tout homme politique est de résoudre un problème du quotidien comme celui de l'accès aux soins dans les EHPAD par une loi. Il suffirait pour cela de modifier un contrat de travail et de passer de la coordination aux soins par un ordre venu d'en haut. Nous ne sommes pas d'accord et nous défendons le métier de la coordination médicale qui doit être sanctuarisé.

Nous défendons l'accès aux soins pour tous nos patients âgés, non dépendants ou dépendants dans un système français mixte libéral ou public sur des territoires où le patient doit être respecté et ne pas être pénalisé en 2020 par une carence de communication entre acteurs.

Pour que 2020 soit une belle année, nous avons à la fois besoin que vous nous apportiez vos idées, vos demandes de formation spécifique telle que la nécessaire formation soins palliatifs, les directives anticipées ou la sédation profonde et prolongée de fin de vie qui est d'actualité !

Écrivez-nous, proposez des réformes de la nomenclature telle que la possibilité d'utiliser la majoration de déplacement pour nos confrères gériatres libéraux s'ils vont à domicile, adhérez et soutenez-nous financièrement !!! **Télécharger le bulletin d'adhésion 2020**

Merci d'avance.

Bien cordialement.

**Le Président,  
Pierre-Marie COQUET**